



Yvignac ' Actus



<p>Dans ce numéro :</p> <p>L'essentiel des Conseils Municipaux 2</p> <p>Collecte et traitement des déchets recyclables 12</p> <p>Urbanisme -État-civil 16</p> <p>Informations diverses 17</p> <p>Zoom : le club de foot 25</p> <p>Festivités 26</p> <p>Ça s'est passé à Yvignac-la-Tour 27</p> <p>Vie associative 32</p> <p>Liste des associations 35</p> <p>Infos pratiques 36</p>	<p>Le mot du maire</p> <p>Difficile de rédiger un édit alors que nous sommes en pleine période électorale, édit que vous lisez alors que les résultats sont connus. Elections "surprise" décidées par Le Président Macron nous plongeant dans un océan de perplexité, pourquoi le faire aussi précipitamment. Les difficultés du quotidien comme le coût de la vie ou le logement sont bien là, il faut donc trouver des remèdes. Mais il ne faudrait pas que les remèdes soient pires que les maux. Peut-être avons-nous déjà connaissance des premières ordonnances, vont-elles s'avérer efficaces pour les plus démunis ou désastreuses pour tous. J'espère déjà qu'elles ne touchent pas aux valeurs auxquelles j'ai toujours cru, symbolisées par l'article premier de la déclaration des droits de l'homme "Tous les hommes naissent libres et égaux" ou bien encore les 3 mots inscrits au fronton de notre mairie "Liberté, Egalité, Fraternité", et j'ajouterai SOLIDARITE.</p> <p>La vie municipale sera-t-elle impactée ? Sans doute, les projets que nous avons pourrions-ils être poursuivis sachant qu'ils sont toujours accompagnés par l'état. Beaucoup le seront, tous, bien difficile d'en être certain. Nous verrons et nous devons nous adapter, comme toujours.</p> <p>Il y a au moins celui de la nouvelle boulangerie qui ne sera pas remis en cause puisqu'il est dorénavant engagé. Au mois d'avril nous avons enfin pu signer les marchés avec les entreprises. Ce ne fut pas une mince affaire puisqu'il a fallu faire le forcing pour les trouver tout en acceptant que le budget initial soit significativement revu à la hausse. Grâce aux aides que nous avons obtenues de l'état, de la région, du département et de Dinan Agglomération le financement est désormais bouclé. Un emprunt est prévu pour abonder la part communale, le futur loyer devant couvrir les annuités.</p> <p>Les premiers coups de pelle ont été donnés sur le trottoir pour la création des réseaux, en septembre tout va s'accélérer. Le chantier devrait durer 8 mois pour une ouverture du commerce au premier semestre 2025 sauf nouveau contretemps.</p> <p>La procédure du recrutement d'un architecte pour la rénovation du groupe scolaire est en cours. Le second semestre 2024 et le début 2025 seront consacrés aux diverses études et dossiers dont la recherche des financements. Nous espérons pouvoir commencer les travaux au second trimestre 2025. Pendant toute la durée des travaux l'école continuera à fonctionner ce qui nous oblige à phaser le chantier, la partie maternelle sera rénovée en premier.</p> <p>Le dernier lot du lotissement de La Croix est vendu. Le PLUIH en cours de révision limitera nos perspectives de nouveau lotissement. Il faudra, à l'exemple de ce que nous faisons autour de l'ancienne forge trouver des moyens de densifier la construction et la reconstruction en centre bourg. Le logement est un enjeu fort, le nombre de personnes cherchant à louer ou même à acheter à Yvignac-la-Tour va croissant. L'attractivité de notre territoire est bien réelle, nous allons devoir mettre tout en œuvre pour répondre aux sollicitations.</p> <p>Un petit vœu pour finir, que les Jeux Olympiques soient une réussite et qu'ils donnent une bonne image de la France et des Français, celle d'un peuple optimiste, apaisé et joyeux.</p> <p>Une belle trêve olympique, par les temps qui courent, ce ne serait pas un luxe</p> <p>Bel été et bonnes vacances à toutes et tous.</p> <p style="text-align: right;">Jean-Luc BOISSEL</p>
--	---

Journal d'informations de la commune d'Yvignac La Tour – Directeur de la publication : Jean-Luc Boissel, Maire

Conception - Rédaction : Christine LAFFICHER LE FLOHIC, Jean-Luc HAGUET, Alain LESLE, Claudine LUCAS,

Jacques CARNET, Cécile CHENU, Sandie LEBIGUE.

Tirage : 750 exemplaires

LE CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 janvier 2024

1) RÉHABILITATION ET EXTENSION DU LOCAL DE BOULANGERIE : ATTRIBUTION DU LOT 1 – VRD

Par délibération n°14/12/2023-02 en date du 14 décembre 2023, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer une convention constitutive d'un groupement de commandes avec la SA HLM LA RANCE pour les marchés de travaux relatifs à la construction et la rénovation de logements sociaux et la rénovation et l'extension du local commercial de boulangerie, situés chemin de la Tour et place des Terre-Neuvas.

Après examen des résultats de la consultation et vu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal à l'unanimité :

prend acte de l'absence d'offre pour les lots n°2-4-5-6-7-9-13-15, et du passage en consultation simplifiée pour ces lots.

prend acte de l'infructuosité de la consultation pour les lots 3-8-10-11-12-14, et du passage en procédure négociée, sans publicité, avec les entreprises ayant remis une offre.

attribue le lot 1 – VRD à l'entreprise CAMARD TP pour un montant total de marché s'élevant à 73 124.20 € HT et engageant la commune à hauteur de 11 874.40 € HT.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte d'engagement du lot 1-VRD avec l'entreprise CAMARD TP correspondant à la part communale pour la rénovation et l'extension du local de boulangerie, soit 11 874.40 € HT.

DÉCIDE de reporter l'attribution du lot 16-ESPACES VERTS, dans l'attente d'informations complémentaires.

2) DINAN AGGLOMÉRATION : CONVENTION DE RÉALISATION DE MISSIONS ENTRE DINAN AGGLOMÉRATION ET LA COMMUNE D'YVIGNAC-LA-TOUR – COMPÉTENCE ASSAINISSEMENT - 2024

Après en avoir échangé, le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte la liste des prestations pouvant être effectuées par les agents communaux, au nom et pour le compte de Dinan

Agglomération dans le cadre de la compétence Assainissement (le choix des prestations assurées par les agents communaux figurera dans la convention de prestation de service) :

Et accepte que soit prévu un paiement forfaitaire selon le type de mission, comprenant, outre le coût horaire des agents municipaux, le coût du matériel utilisé le cas échéant, comme suit :

	€/heure
Coût horaire tonte	27.30
Coût horaire autres tâches	25.83
Coût horaire d'un agent technique	21.00
Coût d'un agent administratif	21.00

	TOTAL
Forfait tonte lagune grand site	1665 €
Forfait taille de haies	517 €
Forfait autosurveillance	546 €

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention de service avec Dinan Agglomération, aux charges et conditions qu'il jugera convenables et notamment celles figurant dans le projet de convention annexé comprenant notamment les éléments ci-dessus analysés ; et accepte les tarifs forfaitaires ci-dessus indiqués pour la facturation à faire auprès de Dinan Agglomération par règlement semestriel.

3) DINAN AGGLOMÉRATION - LANCEMENT DE LA RÉVISION GÉNÉRALE DU PLUiH : DÉSIGNATION DES RÉFÉRENTS PLUiH/SCOT

Dans le contexte de l'élaboration du nouveau Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) et de l'application de la loi Climat-Résilience du 21 août 2021, une révision générale du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal valant Programme Local de l'Habitat (PLUiH) va s'opérer.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité nomme Messieurs Jean-Luc BOISSEL et Jean-Luc HAGUET, référents SCOT/PLUiH auprès de Dinan Agglomération.

Décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations

- **Signature de devis :**

Imprimerie LE MAIRE - impression du bulletin municipal – 2 100 € HT

LA POSTE - Distribution du bulletin municipal – 220.52 €

GRAPHIC DESIGN DIGITAL - Maquette couverture bulletin municipal – 140.00 €

Alain ORIEUX – commande d'arbres pour la rue Duguesclin – 210.92 € HT

Alain ORIEUX – commande d'arbres pour l'allée derrière l'école – 182.24 € HT

- ◆ **Recrutement d'un agent administratif en charge de l'accueil, de l'état-civil, de l'urbanisme et des affaires générales**

Monsieur le Maire rend compte aux membres du conseil municipal des candidatures reçues suite à la parution de l'offre d'emploi pour le remplacement de l'agent administratif faisant valoir ses droits à la retraite au 30 avril 2024.

Il informe le Conseil Municipal que trois candidatures ont été retenues pour un entretien. Deux ont déjà eu lieu. Monsieur le Maire espère que le recrutement aboutira d'ici la fin du mois de janvier pour une prise de poste au 1^{er} avril 2024.

- ◆ **Travaux en cours :**

Etudes sur la structure de l'école : Monsieur LESLÉ, adjoint, indique que les bureaux d'études « structures » sont intervenus mercredi 10 janvier afin de contrôler la structure bois et béton de l'école. Le rapport devrait être transmis d'ici le 15 février 2024. Celui-ci permettra d'avoir une vision complète des travaux à effectuer sur le groupe scolaire. Monsieur LESLÉ poursuit en indiquant qu'un contrôle amiante complet sera à faire sur le bâtiment en amont des travaux.

Entretien de l'église et de la Tour : Monsieur LESLÉ explique attendre un devis pour la réfection de la Tour. Un devis a déjà été obtenu pour des travaux de menuiseries et de maçonnerie sur

l'église. Des subventions de la DRAC, de la région et du département pourront être sollicitées pour ces travaux.

Séance du 29 février 2024

1°) FINANCES : DÉLIBÉRATION AUTORISANT LE MAIRE À ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT DANS LA LIMITE DU QUART DES CRÉDITS OUVERTS AU BUDGET DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT

Monsieur le Maire rappelle les dispositions de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales.

Pour la commune d'Yvignac-la-Tour, le montant éligible se calcule comme suit :

- Dépenses d'investissement votées en 2023 : 1 123 750.00 €
- Emprunts et dettes 2023 : 72 250.00 €
- Montant des RAR 2022 déterminés par certificat administratif : 0 €
- Soit un montant éligible de $(1\ 123\ 750 - 72\ 250.00) \times 25\% = 262\ 875\ €$

Suite à l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité DÉCIDE DE FAIRE APPLICATION de cet article à hauteur de 145 600 € répartis comme suit :

OPÉRATION	MONTANT DE DÉPENSES AUTORISÉ AVANT VOTE DU BUDGET
OP 14 – CHEMINS RURAUX	5 000 €
OP 19 – MATÉRIEL ET OUTILLAGE	750 €
OP 21 – EGLISE	3 000 €
OP 22 – ÉCOLE	15 000 €
	15 000 €
OP 32 – MOBILIER ET MATÉRIEL ÉCOLE	1 500 €
OP 59 – VOIRIE URBAINE – ÉCLAIRAGE PUBLIC	750 €
	750 €
OP 62 – SIGNALISATION	600 €
OP 73 – AMÉNAGEMENT DÉPÔT COMMUNAL	750 €
	750 €

OP 83 – MAIRIE	750 €
OP 85 – AMÉNAGEMENT LIAISON DOUCE	1 000 €
OP 90 – REVITALISATION DU BOURG : SITE DE L'ANCIENNE FORGE	100 000 €

Et dit que les crédits correspondants seront inscrits au BP 2024 lors de son adoption.

2) FINANCES : ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES POUR L'EXERCICE 2024

Monsieur le Maire présente les restes à réaliser ainsi que les orientations budgétaires de la section investissement du budget principal et des budgets annexes pour 2024.

Après en avoir échangé, le Conseil Municipal prend acte des orientations budgétaires pour l'année 2024.

3) PROGRAMME DE TRAVAUX ÉGLISE : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE LA DRAC, DE LA RÉGION BRETAGNE ET DU DÉPARTEMENT DES CÔTES D'ARMOR

Afin de poursuivre les travaux de rénovation et d'entretien engagés depuis le début du mandat sur l'église Saint-Malo, il est proposé d'allouer une enveloppe de 62 000 € HT pour le programme de travaux 2024. Des devis ont été sollicités auprès de l'entreprise MOULLEC ainsi qu'auprès de l'entreprise LES ALPINISTES OUVRIERS pour des travaux de maçonnerie, de menuiseries et de démoussage de la tour.

Afin de financer ces travaux, le Conseil Municipal, à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à solliciter la DRAC, le Conseil Régional et le Conseil Départemental dans le cadre du programme de travaux d'entretien et de rénovation de l'église pour l'année 2024 suivant le plan de financement ci-dessous :

	Taux subvention	Montant HT
DRAC	50 %	31 000 €
Région Bretagne	15 %	9 300 €
Département des Côtes d'Armor	10 %	6 200 €
TOTAL Subventions	75 %	46 500 €

Autofinancement	25 %	15 500 €
TOTAL	100 %	62 000 €

Et à signer tout document se rapportant à ce dossier.

4) OISCL : PRISE EN CHARGE DU DÉFICIT DE L'ACCUEIL DE LOISIRS DU MERCREDI DE SEPTEMBRE À NOVEMBRE 2023

Monsieur le Maire rappelle que par délibérations en dates du 20/07/2023 (n°20/07/2023-13) et du 26/10/2023 (n°26/10/2023-05) le conseil municipal a accepté de prendre en charge le déficit lié à l'ouverture de l'accueil de loisirs assuré par l'OISCL le mercredi à Broons pour la période de novembre à décembre 2022 ainsi que pour la période de janvier à juillet 2023.

L'OISCL a fait parvenir un nouvel état récapitulatif des frais complémentaires induits par l'ouverture de l'accueil de loisirs du mercredi à Broons de septembre à novembre 2023 soit 11 mercredis.

La prise en charge du déficit est partagée entre Lamballe Terre & Mer et Dinan Agglomération, la part de Dinan Agglomération étant elle-même partagée entre les communes de Broons (58%), Mégrit (31%) et Yvignac-la-Tour (11%). Le montant qu'il est demandé à la commune d'Yvignac-la-Tour de prendre en charge s'élève à 243.91 € pour la période de septembre à novembre 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte la prise en charge par la commune d'Yvignac-la-Tour d'une part du déficit lié à l'ouverture de l'accueil de loisirs pour la période de septembre à novembre 2023 pour un montant de 243.91 €.

5) RENOUELEMENT DU CONTRAT DE PRESTATION PYROTECHNIQUE

Le contrat conclu avec la société HTP de Guichen pour le spectacle pyrotechnique annuel est arrivé à expiration. La société propose de conclure un nouveau contrat, sur 3 ans. Deux modalités sont proposées :

Un contrat pour un spectacle pyrotechnique annuel d'une valeur de 2887.50 € TTC à laquelle est appliquée une remise de 5%

Un contrat pour un spectacle pyrotechnique annuel d'une valeur de 3000.00 € TTC, avec une facturation progressive

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité :
Choisit de renouveler le contrat pyrotechnique auprès de la société HTP pour une durée de trois ans selon la modalité ci-dessous :**

ANNÉE	VALEUR DU FEU	MONTANT FACTURÉ
2024	2887.50 €	2750.00 €
2025	2887.50 €	2750.00 €
2026	2887.50 €	2750.00 €

6) COMMISSIONS COMMUNALES

Monsieur le Maire rappelle que, suite à la démission de Mme POISSONNIER, Madame Cécile CHENU a pris ses fonctions de conseillère municipale lors de la séance du 11 janvier 2024. Madame Cécile CHENU a fait part de son souhait de rejoindre les commissions suivantes :

- Voirie, environnement, agriculture, eaux pluviales
- Communication, informations.

7) CONVENTION TRIPARTITE DE MISE À DISPOSITION D'UN ÉQUIPEMENT SPORTIF À L'UNION SPORTIVE D'YVIGNAC-LA-TOUR

Le Conseil Municipal, à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer la convention tripartite de mise à disposition d'un équipement sportif entre la commune de Trédias, la commune d'Yvignac-la-Tour et l'USY et prend acte que, selon cette convention, les frais d'éclairage du terrain de football seront à la charge de la commune qui imputera cette dépense à l'article 62878-Remboursement de frais à des tiers. Les crédits correspondants seront inscrits au budget.

RECRUTEMENT D'UN AGENT ADMINISTRATIF EN CHARGE DE L'ACCUEIL, DE L'ÉTAT-CIVIL, DE L'URBANISME ET DES AFFAIRES GÉNÉRALES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le recrutement dans le cadre du départ en retraite de Madame Nelly LABBÉ est terminé. Madame Anne GALLET, adjoint administratif principal de 1ère classe a été retenue. Elle prendra ses fonctions à compter du 2 avril 2024.

Séance du 21 mars 2024

1) FINANCES : VOTE DES COMPTES DE GESTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES – EXERCICE 2023

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les résultats des comptes de gestion du budget principal et des budgets annexes transmis par le service de gestion comptable de Dinan.

Le compte de gestion du **budget principal 2023** présente les résultats suivants :

Section	de	Section
fonctionnement :		d'investissement :
Dépenses : 810 679.85		Dépenses : 217 545.36 €
Recettes : 1 064 728.21		Recettes : 193 468.35 €

Le compte de gestion du **budget annexe restaurant 2023** présente les résultats suivants :

Section	de	Section
fonctionnement :		d'investissement :
Dépenses : 6 258.36 €		Dépenses : 0 €
Recettes : 9 151.94 €		Recettes : 4 377.27 €

Le compte de gestion du **budget annexe boulangerie 2023** présente les résultats suivants :

Section	de	Section
fonctionnement :		d'investissement :
Dépenses : 1 473.09 €		Dépenses : 11 425.59 €
Recettes : 2 151.18 €		Recettes : 24 733.54 €

Le compte de gestion du **budget annexe lotissement de la Croix 2023** présente les résultats suivants :

Section	de	Section
fonctionnement :		d'investissement :
Dépenses : 70 298.42 €		Dépenses : 81 586.31 €
Recettes : 119 941.82 €		Recettes : 70 024.25 €

Après étude des documents transmis par le service de gestion comptable de Dinan, le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve les comptes de gestion 2023.

2) FINANCES : VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES – EXERCICE 2023

De la même façon que le compte de gestion qui est dressé par le comptable public, Monsieur le Maire, ordonnateur des finances de la commune, doit

dresser un compte administratif retraçant l'ensemble des recettes et des dépenses exécutées sur le budget principal et les budgets annexes de la commune d'Yvignac-la-Tour.

Le compte administratif du **budget principal 2023** présente les résultats suivants :

<u>Section</u>	de	<u>Section</u>
<u>fonctionnement</u> :		<u>d'investissement</u> :
Dépenses : 810 679.85		Dépenses : 217 545.36 €
Recettes : 1 064 728.21		Recettes : 193 468.35 €

Le compte administratif du **budget annexe restaurant 2023** présente les résultats suivants :

<u>Section</u>	de	<u>Section</u>
<u>fonctionnement</u> :		<u>d'investissement</u> :
Dépenses : 6 258.36 €		Dépenses : 0 €
Recettes : 9 151.94 €		Recettes : 4 377.27 €

Le compte administratif du **budget annexe boulangerie 2023** présente les résultats suivants :

<u>Section</u>	de	<u>Section</u>
<u>fonctionnement</u> :		<u>d'investissement</u> :
Dépenses : 1 473.09 €		Dépenses : 11 425.59 €
Recettes : 2 151.18 €		Recettes : 24 733.54 €

Le compte administratif du **budget annexe lotissement de la Croix 2023** présente les résultats suivants :

<u>Section</u>	de	<u>Section</u>
<u>fonctionnement</u> :		<u>d'investissement</u> :
Dépenses : 70 298.42 €		Dépenses : 81 586.31 €
Recettes : 119 941.82 €		Recettes : 70 024.25 €

En tant qu'ordonnateur des finances communales, Monsieur le Maire ne participe pas au vote de cette délibération et sort de la salle. Madame Christine LAFFICHER LE FLOHIC est désignée pour présider le Conseil Municipal pour cette délibération.

Les comptes administratifs du budget principal et des budgets annexes pour l'exercice 2023 étant identiques aux comptes de gestion dressés par le service de gestion comptable de Dinan il est proposé au Conseil Municipal de les approuver.

Après étude des comptes administratifs du budget principal et des budgets annexes, le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve les comptes administratifs 2023.

3) FINANCES : AFFECTATION DES RÉSULTATS DE FONCTIONNEMENT 2023 – BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES

Le conseil municipal, à l'unanimité affecte les résultats de fonctionnement du budget principal et des budgets annexes comme suit :

Budget principal : excédent de fonctionnement : 648 551.33 €

Affectation :

- au compte 1068 du budget primitif pour couvrir le besoin de financement : 191 092.74 €
- en report à nouveau en section de fonctionnement : 457 458.59 €

Budget restaurant : excédent de fonctionnement : 3 251.94 €

Affectation : en report à nouveau en section de fonctionnement : 3 251.94 €

Budget boulangerie : excédent de fonctionnement : 13 405.24 €

Affectation : au compte 1068 du budget primitif pour couvrir le besoin de financement : 8 843.91 €

- en report à nouveau en section de fonctionnement : 4 561.33 €

Budget lotissement : excédent de fonctionnement : 49 643.40 €

Affectation : en report à nouveau en section de fonctionnement : 49 643.40 €

4) PROJET DE BOULANGERIE : ATTRIBUTION DES LOTS

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que la réunion de la commission d'attribution des marchés qui était programmée le 15 mars 2024 entre la SA HLM LA RANCE et la commune a été annulée. En effet, les offres reçues étaient toujours très supérieures aux estimations et à l'enveloppe fixée pour ce projet, en particulier pour la part à la charge de la SA HLM LA RANCE.

Une réunion a été organisée mardi 19 mars avec la SA HLM LA RANCE et le bureau d'études ECB Ingénierie. L'objectif de la réunion était de revoir le projet en modifiant ou supprimant des prestations. Les entreprises vont être reconsultées

sur la base de ce cahier des charges modifié. Les réponses des entreprises sont attendues pour le 29 mars afin de réunir la commission d'attribution des marchés le 5 avril pour une présentation en conseil municipal le 9 avril.

5) RÉNOVATION DU GROUPE SCOLAIRE : DIAGNOSTIC AMIANTE AVANT TRAVAUX

Le Conseil Municipal est informé que, avant d'entreprendre des travaux sur le bâtiment du groupe scolaire, il est obligatoire d'effectuer un diagnostic amiante préalable. Après étude des devis, le Conseil Municipal, à l'unanimité choisit de retenir l'offre la mieux-disante de l'entreprise SOCOTEC pour un montant de 3 750.00 € HT

6) RÉNOVATION DU GROUPE SCOLAIRE : ACCOMPAGNEMENT DE L'ADAC POUR LE RECRUTEMENT DU MAÎTRE D'OEUVRE

Il est rappelé au Conseil Municipal l'accompagnement de l'ADAC 22, du SDE 22 et du CAUE 22 pour les études de faisabilité du projet de rénovation du groupe scolaire Annaïk Le Léard.

L'étude de faisabilité étant terminée, il est nécessaire de recruter un architecte pour engager le projet. Pour cela, un cahier des charges de consultation doit être rédigé.

L'ADAC 22 propose d'accompagner la commune dans cette phase pour un montant de 3 800.00 € HT soit 4 560.00 € TTC.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité sollicite les services de l'ADAC 22 pour accompagner la commune dans la procédure de recrutement du maître d'œuvre dans le cadre du projet de rénovation du groupe scolaire ;

Et autorise Monsieur le Maire à signer le devis proposé par l'ADAC 22 d'un montant de 3 800 € HT soit 4 560 € TTC.

7) CONTRÔLE DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS : CHOIX DU PRESTATAIRE

A l'occasion de la date d'échéance du contrat, une mise en concurrence a été faite auprès de trois prestataires : NORMETEC, SOCOTEC et DIXIT.

Après en avoir échangé, le Conseil Municipal à l'unanimité retient l'entreprise SOCOTEC pour le

contrôle des équipements sportifs et ludiques communaux aux conditions suivantes :

- Vérification des aires collectives de jeux : 229.99 € HT
- Vérification des équipements sportifs avec essais : 200.00 € HT

8) OISCL : MISSIONS ARGENT DE POCHE

Monsieur le Maire rappelle que chaque été des missions « argent de poche » sont organisées par l'OISCL à destination des jeunes de 16 à 18 ans. Le dispositif, organisé par l'OISCL, permet aux jeunes de participer à des missions confiées par les communes. Une rémunération de 15€ par mission est versée par l'OISCL aux volontaires.

Le financement de cette opération est pris en charge par les communes de Broons, Mégrit et Yvignac-la-Tour pour un montant total de 1607 € réparti entre ces trois communes en fonction de leur population. Pour Yvignac-la-Tour la participation s'élève à 320 €.

Le Conseil Municipal, l'unanimité, décide de reconduire les missions argent de poche pour l'année 2024 et de financer ce dispositif à hauteur de 320 €. la participation sera versée à l'OISCL.

QUESTIONS DIVERSES

◆ Verger partagé

Monsieur Jean-Luc HAGUET présente le projet de l'association « Protégeons nos paysages » de planter des arbres fruitiers sur une parcelle communale afin de créer un verger partagé. Le projet s'oriente vers la parcelle d'herbe située entre l'aire de jeux et l'école, le long de la liaison douce. Jean-Luc HAGUET précise que Dinan Agglomération pourrait participer financièrement à ce projet.

Le Conseil Municipal est favorable à cette initiative.

Séance du 9 avril 2024

1) LECTURE ET APPROBATION DU PROCES- VERBAL DE LA SEANCE DU 21 MARS 2024

Après lecture par Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité APPROUVE le procès-

verbal de la séance du conseil municipal du 21 mars 2024.

2) DETERMINATION DES DUREES D'AMORTISSEMENT DES SUBVENTIONS D'EQUIPEMENTS VERSEES ET DEMANDE DE DEROGATION A LA REGLE DE L'AMORTISSEMENT AU PRORATA TEMPORIS

Le Conseil Municipal d'Yvignac-la-Tour, à l'unanimité FIXE à compter du 1^{er} janvier 2024 les durées d'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles suivantes :

- Les subventions d'équipement versées lorsqu'elles financent des biens mobiliers, du matériel ou des études auxquelles sont assimilées les aides à l'investissement consenties aux entreprises : 5 ans ;
- Les subventions d'équipement versées lorsqu'elles financent des biens immobiliers ou des installations : 10 ans ;
- Les subventions d'équipement versées lorsqu'elles financent des projets d'infrastructures d'intérêt national (logement social, réseau très haut débit...) : 20 ans.

Et DIT que, par dérogation au principe du prorata temporis, la méthode d'amortissement appliquée est la méthode linéaire en année pleine.

3) VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2024

Après en avoir échangé, le Conseil Municipal, à l'unanimité **MAINTIENT** les taux des taxes directes locales comme suit :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 36.69 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 57.97 %
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 16.62 %

Et autorise Monsieur le Maire à engager toutes les démarches et à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

4) VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2024

- a) Conformément à la loi Engagement et Proximité du 27 décembre 2019, un état récapitulatif des indemnités perçues par les élus en année N-1 doit être présenté en Conseil Municipal avant le vote du budget primitif.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité prend acte des indemnités perçues par Monsieur le Maire et ses adjoints au titre de leurs mandats respectifs

b) Monsieur le Maire présente les lignes budgétaires de la section de fonctionnement et de la section d'investissement du budget principal.

- Travaux de l'église : pour donner suite à la suggestion d'acheter de nouvelles chaises en bois, il s'avère que le coût de chaises neuves est élevé. Monsieur Anthony DESCHAMPS indique justement qu'il a pris connaissance d'une annonce publiée par un particulier proposant un stock de chaises à 40 € l'unité. Monsieur le Maire indique que contact va être pris avec ce particulier.

- Concernant l'aménagement d'un espace pour le tri des déchets au cimetière, il est prévu d'évoquer le sujet avec Dinan Agglomération lors d'un rendez-vous programmé prochainement.

c) Monsieur le Maire poursuit la présentation des opérations d'investissement prévues sur l'exercice 2024, le Conseil Municipal, à l'unanimité ADOPTE les prévisions budgétaires suivantes :

Prévision budgétaire 2024	Fonctionnement : équilibré en dépenses et en recettes	Investissement : équilibré en dépenses et en recettes
BUDGET GÉNÉRAL	1 514 145.59 €	1 159 737.04 €
BUDGET BOULANGERIE	54 665.00 €	280 538.32 €
BUDGET RESTAURANT	12 656.94 €	0 €
BUDGET LOTISSEMENT	73 108.67 €	146 216.18 €

5) PROJET DE BOULANGERIE : ATTRIBUTION DES MARCHÉS DE TRAVAUX

Il est rappelé la délibération n°14/12/2023-02 en date du 14 décembre 2023 par laquelle le Conseil Municipal autorise la signature d'une convention constitutive d'un groupement de commandes avec la SA HLM LA RANCE pour les marchés de travaux relatifs à la construction et à la rénovation des logements sociaux et à la rénovation et l'extension

du local commercial de boulangerie, situés chemins de la tour et place des Terre-Neuvas.

À la suite du passage en consultation simplifiée et en procédure négociée pour les lots sus-détaillés, la commission d'attribution des marchés du groupement de commandes s'est réunie le 5 avril 2024 pour l'attribution des lots restants.

Les offres des entreprises pour la construction des logements neufs dépassant le seuil limite fixé par la SA HLM LA RANCE, le bailleur social a décidé de reconfigurer son projet en deux phases :

- un lot réhabilitation des deux appartements qui est attribué en même temps que le marché de travaux boulangerie
- un lot concernant les trois logements neufs pour lesquels une nouvelle procédure de mise en concurrence va être lancée par la SA HLM LA RANCE après modification du cahier des charges des constructions.

Suivant l'avis de la commission d'attribution des marchés réunie le 5 avril 2024, il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer les marchés de travaux pour un réparti en :

Nom du Lot	Offre retenue Entreprise	Participation financière	
		Yvignac-la-Tour	SA HLM LA RANCE
VRD	TP CAMARD	11 874.40 €	61249.80 €
GROS ŒUVRE	DURAND BATIMENT	109 557.95 €	99 198.93 €
RAVALEMENT	BATISTA	2 126.22 €	6 023.94 €
CHARPENTE	JEHANNE	16 186.15 €	16 001.56 €
COUVERTURE	CHOUX	25 685.73 €	19 738.00 €
MENUISERIE EXT	BEL AIR MENUISERIE	7 880.00 €	28 471.30 €
SERRURERIE	TECH METAUX	1 680.00 €	9 001.70 €
CLOISONS DOUBLAGE	ISOL 22 35	31 489.25 €	32 419.86 €
MENUISERIE INT	BEL AIR MENUISERIE	0.00 €	7 282.00 €
PLOMBERIE-CHAUFFAGE-VENTILATION	DESRIAC	2 289.02 €	16 129.98 €
ÉLECTRICITÉ	DESRIAC	1 406.03 €	13 055.37 €
REVÊTEMENT	ART SOL	22 747.90 €	1 306.60 €

SOLS			
SOLS SOUPLES	ART SOL	0.00 €	6 767.79 €
PEINTURE	HAMON	0.00 €	9 845.76 €
NETTOYAGE	NET PLUS	469.54 €	469.54 €
ESPACES VERTS	ID VERDE	2 020.50 €	2 020.50 €
		235 412.68 €	267 732.82 €

Après avoir pris connaissance de l'ensemble des offres reçues, le Conseil Municipal, à l'unanimité attribue les marchés tels que sus-décrits et autorise monsieur le maire à signer les actes d'engagement des lots 2 à 16 avec les entreprises détaillées ci-dessus ;

- prend acte que la commune d'Yvignac-la-Tour est coordonnateur du groupement de commandes pour le lot 16- ESPACES VERTS et sera, à ce titre, chargée de notifier le marché à l'entreprise ID VERDE.
- prend acte que la SA HLM LA RANCE est coordonnateur du groupement de commande pour les lots 2 à 15 et est, à ce titre, chargée de notifier les marchés aux entreprises retenues.

6) PROJETS SCOLAIRES : DEMANDES DE SUBVENTIONS

Deux projets sont en cours à l'école pour lesquels des demandes de subventions ont été formulées auprès de la municipalité par l'équipe enseignante :

- Projet avec l'illustrateur Vincent BOUDGOURD

Une demande de subvention a été formulée par l'école pour participer à hauteur de 800 € au financement d'un projet de création de panneaux illustrés par Monsieur Vincent BOUDGOURD.

- Remise du prix « écoles fleuries » à Champs sur Marne

Le jardin des écoliers a été primé au niveau national. La remise des prix aura lieu à Champs sur Marne le 22 mai prochain, une délégation de 2 adultes et 3 élèves a été constituée pour représenter l'école à cette cérémonie. L'équipe enseignante a sollicité la mairie pour participer aux frais de déplacement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité OCTROI à l'OCCE Coop scolaire une subvention de 800 € pour le projet de création de panneaux illustrés ainsi qu'une subvention de 100 € pour le déplacement à Champs sur Marne et

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder au versement de ces subventions.

dissement de la garderie, aménagement des cours extérieures).

Séance du 28 mai 2024

1) LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 9 AVRIL 2024

Au sujet de la boulangerie, Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les travaux de reconstruction devraient commencer en septembre. Après lecture par Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité APPROUVE le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 9 avril 2024.

2) RÉNOVATION DU GROUPE SCOLAIRE : LANCEMENT DE LA CONSULTATION DES ENTREPRISES POUR LE RECRUTEMENT DE LA MAÎTRISE D'OEUVRE

Dans le cadre du projet de rénovation du groupe scolaire, Monsieur le Maire rappelle que la commune est accompagnée par l'Agence d'Appui aux Collectivités Territoriales (ADAC 22) pour le recrutement du bureau de maîtrise d'œuvre et présente au Conseil Municipal le planning prévisionnel proposé par l'ADAC :

MAITRISE D'ŒUVRE	
CONCEPTION DU PROJET	Estimation financière prévisionnelle 200 000 € HT
CONSULTATION DES ENTREPRISES DE TRAVAUX	
TRAVAUX	Enveloppe financière prévisionnelle
Ordre de service général 23/06/2025	Tranche ferme : 1 570 000 € HT Rénovation énergétique et structurelle du bâtiment (toiture, charpente...)
Réception 16/06/2026	Tranche optionnelle : 380 000 € HT Travaux de réaménagement éventuel de l'école (extension des sanitaires, agran-

Le Conseil Municipal, à l'unanimité AUTORISE Monsieur le Maire à lancer la consultation des entreprises de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation du groupe scolaire Annaïk Le Léard dans le cadre d'un marché négocié en application de l'article R 2124-3 du code de la commande publique.

3) ILOT DE LA FORGE : VALIDATION DE L'AVANT-PROJET DÉFINITIF POUR L'AMÉNAGEMENT DES ESPACES VERTS ET DU PARKING

Après en avoir échangé, le Conseil Municipal, à l'unanimité VALIDE l'avant-projet définitif d'aménagement des espaces extérieurs et du parking de l'ilot de la forge tel que présenté. Cet avant-projet définitif estime l'enveloppe des travaux à 217 580 € HT.

4) SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

La commission associations s'est réunie afin de travailler sur les demandes de subventions reçues. Après en avoir échangé, le Conseil Municipal, à l'unanimité ATTRIBUE les subventions de fonctionnement suivantes :

APE	850 €
Cant'on trotte	40 €
Basket Broons	90 €
Handball Broons	20 €
AAPPMA Pêcheurs de Haute Rance	120 €
Comité de jumelage	400 €
Protégeons nos paysages	100 €
Club de la Tour	330 €
USY	1 670 €
FNACA	350 €
Comice agricole	531 €
ADMR	116 €
Banque Alimentaire	170 €
Tennis de Table YLT	100 €
Kiwanis joutes nautiques	100 €
DAOUDOUR	100 €

Des demandes de subventions exceptionnelles ont également été étudiées par la commission.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité ATTRIBUE les subventions exceptionnelles suivantes :

USY	Journée « Mémoires de l'USY »	500 €
Comité de jumelage	Accueil des allemands	500 €
Tennis de table YLT	Acquisition d'une table de tennis de table	75 €

5) ALSH DE PLUMAUDAN : PROPOSITION DE CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LE FINANCEMENT DU CENTRE DE LOISIRS D'ÉTÉ

Monsieur le Maire informe le conseil municipal du courrier reçu en date du 19 avril 2024 de la part de la mairie de Plumaudan. Dans ce courrier, il est proposé à la commune d'Yvignac-la-Tour de conclure une convention de partenariat pour le financement de l'accueil de loisirs sans hébergement organisé au mois de juillet par la commune de Plumaudan.

La convention prévoit que la commune de Plumaudan accepte l'inscription des enfants de la commune partenaire au centre de loisirs à condition que celle-ci s'engage à prendre en charge le coût de revient de l'accueil (différence entre les charges et les recettes de service). Si cette convention est signée, les enfants de la commune d'Yvignac-la-Tour pourront bénéficier des mêmes conditions, en particulier tarifaires, que les plumaudannais. A défaut, les familles yvignacaises se verront appliquer le tarif hors-commune.

Monsieur le Maire rappelle que la commune d'Yvignac-la-Tour participe déjà financièrement au fonctionnement de l'ALSH organisé par l'OISCL à Trémur et Broons.

Le Conseil Municipal à l'unanimité DÉCIDE de ne pas donner suite à la convention de partenariat proposée par la commune de Plumaudan pour l'accueil des enfants d'Yvignac-la-Tour à l'ALSH du mois de juillet.

6) COMPÉTENCE PUBLICITÉ, ENSEIGNES ET PRÉ-ENSEIGNES

Depuis le 1er janvier 2024, l'Etat a transféré la compétence liée à la publicité, enseignes et pré-enseignes aux collectivités locales.

Pour faciliter l'instruction des dossiers, Dinan Agglomération met à disposition des communes des modèles d'arrêtés, son logiciel d'instruction ainsi qu'un conseil juridique. ou l'instruire des dossiers pour le compte des maires ; avec facturation à la commune (coût estimé : 100 € par dossier).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité ÉMET UN AVIS FAVORABLE à l'instruction par Dinan Agglomération des dossiers relatifs à la publicité extérieure, enseignes et pré-enseignes et prend acte qu'une convention spécifique devra être conclue entre la commune et Dinan Agglomération pour l'instruction de ces dossiers.

7) CRÉATION D'UN VERGER PARTAGÉ PAR L'ASSOCIATION « PROTÉGEONS NOS PAYSAGES »

Afin de permettre à l'association « Protégeons nos paysages » de planter des arbres fruitiers sur un verger partagé, et de solliciter des subventions auprès de partenaires, l'association demande au Conseil Municipal de bien vouloir approuver ce projet.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité APPROUVE le projet porté par l'association Protégeons nos paysages pour la création d'un verger partagé sur la parcelle communale A 806.

8) RÉNOVATION DU L'APPARTEMENT 4 ALLÉE DU PRESBYTÈRE

Il est nécessaire d'effectuer des travaux de peinture et de faïence dans le logement communal situé 4 allée du presbytère.

Le Conseil Municipal, l'unanimité VALIDE le devis de l'entreprise Pascal HOUSSIN Services d'un montant de 7 660.66 € HT soit 8 426.73 € TTC.

COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS RECYCLABLES. PASSAGE EN MULTI MATERIAUX.

Le tri des emballages et papiers devient encore plus simple !

A compter de juillet 2024, le tri devient encore plus facile ! Tous vos emballages et vos papiers se trient dorénavant au même endroit : plus qu'une seule colonne jaune pour les emballages recyclables et les papiers. Il vous suffit de les déposer un à un en vrac dans les colonnes. La collecte du verre reste, quant à elle, inchangée.

Ce passage au tri dit « multi matériaux » va permettre d'optimiser la collecte des déchets et d'émettre moins de CO2, en répondant au passage à la baisse des tonnages de papiers journaux et magazines qui ne nécessitent plus de contenant spécifique. Et aussi de simplifier le geste de tri pour recycler plus !

Le service déchets se tient à votre écoute pour répondre à vos questions :

02 96 87 72 72 ou par mail : dechets@dinan-agglomeration.fr

Si vous avez un doute sur les consignes de tri, rendez-vous sur :

www.triercestdonner.fr/guide-du-tri

ATTENTION

Le dépôt de déchets au pied des points d'apports volontaires est strictement interdit par la loi. Ces dépôts anarchiques nuisent à l'environnement, à la qualité des espaces naturels et à l'harmonie visuelle. Les articles R.632-1 et 635-8 du code pénal interdisent et sanctionnent les dépôts de déchets. Les amendes varient de 68 € à 1500 €.

Mise en pratique du compostage individuel et partagé

Pourquoi composter ?

- Respecter l'obligation de tri des déchets alimentaires, valable pour tous depuis le 1^{er} janvier 2024.
- Diminuer de 30 % le volume de votre poubelle d'ordures ménagères.
- Produire gratuitement un amendement naturel prêt à nourrir vos plantes.
- Rencontrer vos voisins autour de ce lieu créateur de lien social.

Quels apports possibles dans les composteurs ?

- Épluchures, fruits et légumes abimés, restes de repas y compris viandes et poissons.
- Coquilles d'œufs écrasées, noyaux.
- Serviettes en papier, essuie-tout.
- Marc de café, thé et filtres.
- Pas de végétaux, tontes de pelouse, ni sacs krafts.

RESERVEZ VOTRE COMPOSTEUR !!!

Mise à disposition de composteurs individuels pour les habitants avec jardin

Dinan Agglomération met à disposition de ses habitants des composteurs individuels.

Depuis le 1er janvier 2024, la loi oblige les collectivités compétentes en matière de gestion des déchets à fournir une solution de tri à la source des biodéchets aux ménages.

Afin de répondre à la forte demande des habitants, ce sont 30 000 composteurs qui seront mis à disposition des foyers sur 2 ans : 9 500 cette année et 20 500 en 2025.

Les composteurs seront en plastique recyclé et recyclable, fabriqués en Europe. Son volume moyen est de 300 / 400 litres convenant à un foyer jusqu'à 6 personnes.

La remise du composteur individuel sera conditionnée au suivi d'une session de sensibilisation (environ 30 min) par groupe afin de connaître les apports possibles dans le composteur, comprendre comment gérer son composteur et utiliser le compost mûr.

La démarche pour l'habitant :

1- Inscription via le formulaire en ligne disponible sur:

<https://www.dinan-agglomeration.fr/Environnement-developpement-durable/Dechets/Biodechets-et-compostage/Je-suis-un-particulier>

Le nom du demandeur ainsi qu'un justificatif de domicile seront nécessaires pour s'inscrire à une session organisée par Dinan Agglomération. Il vous sera possible de vous inscrire sur le site internet de Dinan Agglomération dès le 15 juillet.

2- Participation à la session de sensibilisation sur le compostage et mise à disposition du composteur.

3- Installation du composteur à son domicile et tri des biodéchets. Toutes les dates et les lieux de distributions sont à retrouver sur www.dinan-agglomeration.fr.

Contact : Service collecte et réduction des déchets – 02 96 87 72 72 - dechets@dinan-agglomeration.fr

Pour notre commune, la distribution et la sensibilisation se déroulera du 26 au 29 septembre prochains, salle annexe de la salle des fêtes, 15 Rue du Vieux Manoir, 22350 Yvignac-la-Tour. Selon les créneaux suivants :

Yvignac-la-Tour			
Mercredi	26-sept	14h30-15h	16h-16h30
Jeudi	27-sept	16h30-17h	18h-18h30
Vendredi	28-sept	14h30-15h	16h-16h30
Samedi	29-sept	11h30-12h	14h30-15h 16h – 16h30

CREATION D'UNE AIRE DE COMPOSTAGE PARTAGEE (pour les foyers sans jardin)

(Lieu envisagé près des locaux techniques et points d'apports volontaires)

Qu'est-ce que le compostage partagé ?

Une aire de compostage partagé est un équipement collectif permettant aux habitants de composter à l'échelle d'un quartier ou d'une commune, en y amenant régulièrement leurs déchets alimentaires.

Dinan Agglomération installe et entretient des aires de compostage partagé sur son territoire, pour que les habitants sans jardin puissent trier et valoriser leurs déchets alimentaires.

Comment participer ?

en amenant régulièrement vos déchets alimentaires dans le bac d'apport.

En devenant référent de l'aire.

Pour qu'une aire de compostage partagé fonctionne, il faut une ou deux personnes volontaires pour :

- Passer une fois par semaine, 5 à 10 minutes pour brasser le contenu des bacs, ajouter des matières sèches et veiller à ce qu'il n'y ait pas d'erreurs de tri,
- Participer à la vie du quartier ou de la commune en échangeant avec les participants de l'aire, tout en étant accompagné par Dinan Agglomération et son prestataire pour se former et entretenir l'aire. Le prestataire se déplace en cas de souci et assure un suivi régulier de l'aire.
- En récupérant gratuitement du compost mûr, après 10 à 12 mois, pour nourrir vos cultures, jardins et plantes en pot ! Le compost restant sera repris par les espaces verts de la commune ou des jardins partagés.

Vous souhaitez participer à une aire de compostage partagé existante ou demander la création d'une nouvelle aire ? Contactez Dinan Agglomération au 02 96 87 72 72 ou dechets@dinan-agglomeration.fr



Le compostage partagé est ouvert à tous les habitants, libre et gratuit. Les déchets des professionnels ne sont pas acceptés.

LES PERSONNES SOUHAITANT DEVENIR REFERENT BENEVOLE SONT APPELEES A SE FAIRE CONNAITRE EN MAIRIE

TRI DES DECHETS AU CIMETIERE

Le tri des déchets au cimetière consiste à proposer aux visiteurs, différentes poubelles permettant de séparer les déchets en fonction de leur nature. Ce dispositif permet de recycler et de composter une partie de ces déchets, ainsi détournés de l'incinération avec les ordures ménagères.

La municipalité a donc fait le choix de faire réaliser avant la période de la Toussaint une zone de tri dans le cimetière avec le souci de rendre la zone de tri visible et son usage facile et pratique aussi bien pour les visiteurs que pour les services municipaux.

Pour que le message soit clair et lisible pour les visiteurs, il est envisagé de proposer trois contenants pour trois flux.

- Les déchets organiques : terre, terreau, fleurs naturelles, plantes et feuilles.
- Les déchets plastiques : pots en plastiques, bouteilles, fleurs artificielles et tout autre élément de décoration ou emballages synthétiques.
- Les contenants en terre cuite : pots ou jardinières en terre cuite uniquement,

Développer le compostage partagé dans ma commune

Le chiffre clé

1/3 de notre poubelle est composée de déchets pouvant être compostés



Aire de compostage partagé à Lanvallay



Inauguration d'une aire de compostage partagé à Dinan

Quel est l'intérêt pour ma commune ?

- Créer du lien entre les habitants, des dynamiques de quartier
- Réduire la quantité de déchets produite
- Proposer un nouveau service aux habitants
- Respecter la loi Anti-Gaspillage pour une Economie Circulaire

Des outils de communication mis à disposition

- Panneau signalétique des sites
- Flyer à destination des habitants
- Enquête et affiche pour trouver des bénévoles référents d'aires
- Affiche pour annoncer l'inauguration du site

C'est quoi une aire de compostage partagé ?

Une aire de compostage partagé, c'est un équipement collectif qui permet de composter en dehors de chez soi, à l'échelle d'un quartier, d'un village ou d'un immeuble.

Dinan Agglomération vous propose, pour installer des sites de compostage partagé, un accompagnement avec son prestataire Des Idées Plein la Terre (en partenariat avec Compost'Tout) et une mise à disposition du matériel gratuits.

Aménagement et équipement type d'un site :

Il faut compter environ 5 m² pour implanter au minimum 3 bacs :

- 1 bac d'apport où les usagers déposent leurs déchets alimentaires,
- 1 bac à matière sèche rempli de broyat,
- 1 bac de maturation : une fois que le bac d'apport est plein, la matière est transférée dans le bac de maturation,
- 1 grand panneau d'information et des petits panneaux pour chaque bac,
- 1 griffe, 1 brass'compost,
- des bioseaux pour les participants.

Il est important de choisir un lieu d'implantation :

- accessible à tous (personnes à mobilité réduite, les poussettes...),
- facile d'accès avec une voiture et une remorque pour l'entretien et la livraison en broyat par le référent de l'association,
- visible.

Le rôle de chacun :

Des Idées Plein la Terre (en partenariat avec Compost'Tout)

- Mobilise et forme les habitants
- Installe le site
- Effectue le suivi des sites (alimentation en broyat, veille à la propreté de l'aire et à l'absence d'odeurs ou autres nuisances)

La commune

- Met à disposition le terrain
- Récupère l'éventuel reste de compost qui n'aurait pas été pris par les habitants

Le bénévole référent du site

- Passe 5 à 10 min par semaine pour brasser le compost et apporter de la matière sèche
- Surveille les erreurs de tri et signale à Des Idées Plein la Terre les éventuels soucis
- Participe à la vie de son quartier

Vous souhaitez installer une aire de compostage partagé sur votre commune ?

Contactez Dinan Agglomération au 02 99 87 72 72 ou dechets@dinan-agglomeration.fr

URBANISME

- rue des Pommiers	construction d'un abri de jardin	- la Noë Maillard	création local technique
- rue de la Fontaine de l'Osier	changement porte	- la Basse Boissière	modification ouvertures et changement bardage.
- le Bas Lanouée	changement des ouvertures	- la Faverie	pose clôture et portail
- Médrel	changement 2 vélux	- Lannouée	installation 16 panneaux photovoltaïques
- la Boissière	changement des ouvertures	- les Touches	création ouverture
- rue des Portes	création vélux	- rue des Pommiers	construction véranda
- la ville es raye	extension du garage		
- Launidel	clôture et portail		
- Coatauvé	changement des ouvertures	- la Boissière	construction porcherie
- rue de la magdeleine	isolation extérieur	- le Chatelet	aménagement longère existante
- Tréléé	pose clôture et un vélux	- l'Abbaye	hangar stockage à fourrage avec toiture photovoltaïque.
- rue de l'If	changement ouverture en PV		

ETAT-CIVIL

NAISSANCES



02 janvier : ALIX Abby
 24 avril : GAULIER BONJOUR kyara
 24 avril : SAMSON Lylia

27 avril : MATENOT COURTEMANCHE Victoire
 13 mai : GESRET Louwenn
 03 juin : COLOMBEL Sofia

MARIAGES



11 avril : VARALAKSHMI Alex et LAFFICHER Maëlis

18 mai : OMDI Charaf Eddine et JAN Marine

DECES/INHUMATION



24 janvier : ALLEGRET Lucette
 09 février : RAHAIN Denise
 09 février : DESSAUDES Armand
 10 février : DRUART Jean-Marc
 10 avril : CANDIDO GEMENIO Luis
 24 avril : RENOUVEL Héléne

30 avril : GUERIN Madeleine
 02 mai : TAILLARD Georges
 19 mai : HERRERA Joshua
 13 juin : LE ROUX Guy
 24 juin : LETESTU Serge

LUTTE CONTRE LE FRELON ASIATIQUE.

Le piégeage des reines fondatrices se poursuit depuis plusieurs années. Avec plus de 800 prises en 2023, le piégeage a certainement permis de diminuer considérablement le nombre de nids.

Cette année, plutôt que de faire appel à un seul référent, Dinan Agglo a distribué des pièges à toutes les personnes volontaires. Les 30 personnes présentes à la réunion du mois de février se sont vues prêter un piège avec une solution attractive. Plus de 500 reines ont été détruites, la diminution s'explique sans doute par un nombre de nids moindre en 2023, mais également par le temps humides et froid qui a sévit en ce début d'année.

Rappel : si vous découvrez un nid de frelons asiatiques, prévenir la mairie qui en relation avec Dinan Agglo fera détruire le nid. Le cout est partagé entre la commune et l'agglomération.

TRAVAUX DE VOIRIE.

Cette année, avec Dinan Agglo qui a la compétence Voirie, la commune va entreprendre la réfection des voies du village de la Faverie (environ 850 m pour un cout d'environ 25 000 €). Elle va également intervenir à la Croix neuve et à Guilliers (250 m pour environ 15 000 €). Les travaux doivent être effectués au mois de septembre.

La mise en place, par RTE (gestionnaire du réseau de transport d'électricité français), d'une ligne électrique souterraine (Très hautes tension : 63 000 volts) reliant Sévignac au barrage de Rophemel a entraîné des travaux importants sur le sud de la commune. Traversant les champs, les routes, les chemins et même les rivières, elle a également occasionné certains dégâts sur nos chemins et nos routes, un point va être fait à l'issue des travaux pour remettre en état la voirie communale.

NUISANCES SONORES

Débroussaillage, tonte, tronçonnage ou bricolage bruyant, le bruit peut être une vraie nuisance pour le voisinage. Quelles sont les règles à respecter ? Quels sont les horaires autorisés ? Comment éviter les conflits entre voisins ?



Les plages horaires sont définis de cette manière :

- **Du lundi au samedi : de 9 h à 12h et de 14h à 20 h.**
- **Le dimanche et jours fériés de 10h à 12h.**

Ces créneaux s'appliquent pour les travaux effectués dans votre jardin, mais également à l'intérieur de votre habitation. Ainsi, si vous effectuez des travaux de rénovation, vous et les artisans qui travailleront sur votre chantier devrez également respecter ces horaires.

Les nuisances sonores peuvent être constatées de jour (en dehors des périodes définies par les règles locales) comme de nuit. On parlera de tapage nocturne si le trouble a lieu entre 22h et 7h du matin.

CPAM : NOUVEAUX HORAIRES

Les espaces libre-service sont désormais ouverts de 9 h à 12 h à Dinan.

A ces horaires, les espaces libre-service sont accessibles sans RDV.

Comment prendre RDV ?

- En se connectant sur son compte ameli/rubrique agenda sur la page d'accueil
- Par téléphone au 36 46 (service gratuit +prix appel)

PANNEAU POCKET

Un rappel : l'application Panneau Pocket sur votre smartphone afin de ne rien louper de la vie, évènements, informations de la commune !

La Mairie diffuse en temps réel ses messages de prévention, de risque et d'alerte à la population. Plus besoin de "passer devant un panneau fixe" pour voir les messages. Ils sont toujours dans votre poche.

L'usage de PanneauPocket est **gratuit** et illimité pour tous sans exception : les résidents permanents de la commune, les visiteurs occasionnels, les touristes, les personnes possédant une résidence secondaire...

Une fois l'application PanneauPocket téléchargée sur votre téléphone, vous balayez simplement son écran avec le doigt pour faire défiler les informations et les alertes de la commune.

<https://www.panneaupocket.com>



LES RENDEZ VOUS DE LA RENTREE AVEC L'OISCL

FORUM DES ASSOCIATIONS :

Le Forum des Associations aura lieu le vendredi 06 septembre 2024, de 18h à 20h30, dans la salle omnisports du Chalet de BROONS.

De nombreuses associations (sportives, culturelles, ...) seront sur place pour vous présenter leurs activités, n'hésitez pas à venir les rencontrer !

ACTIVITES ANNEE 2024 / 2025 :

L'OISCL vous donne également rendez-vous dans votre commune pour de nombreuses activités dès la rentrée de septembre :

- Sport / Santé
- Gymnastique Adultes
- Atelier Equilibre / Mémoire
- Soirées du Vendredi avec l'Espace Jeunes

Le détail de toutes ces activités (lieux, jours et horaires) vous sera communiqué à la rentrée. En attendant, n'hésitez pas à visiter notre site internet : www.oiscl.fr

Office Intercommunal des Sports, de la Culture et des Loisirs

Parc d'Activités du Chalet 22250 BROONS -

Tél : 02.96.84.73.36.

Moustique tigre : tous concernés au jardin !

Le moustique tigre, une espèce invasive porteuse de maladies !

Le moustique tigre est le vecteur de maladies comme le chikungunya, le zika ou la dengue. En métropole, ce moustique s'est développé de manière significative et continue depuis 2004. Présent dans 2 départements en 2006, il est désormais définitivement implanté dans plus de 80 départements de France Métropole. En Bretagne, il est implanté de façon définitive dans 3 communes des départements de l'Ille-et-Vilaine et du Morbihan (Rennes, Domagné et La Gacilly).

Ce moustique étant notamment une espèce invasive qui peut être vecteur de maladies, il est important que chacun agisse pour limiter son expansion.

Comment reconnaître un moustique tigre ?

Le moustique tigre est petit, avec des zébrures noires et blanches. De petite taille (environ 5 mm), il est plus petit que le moustique habituel. Rapide et plutôt silencieux, il pique le jour, surtout en matinée et fin d'après-midi. Sa piqûre est douloureuse. C'est un moustique «urbain» qui vit près des habitations.

Comment s'en protéger ?

Se protéger contre le moustique tigre, c'est tout d'abord éliminer ses lieux de vie et ses lieux de ponte. Dans votre jardin, vous pouvez agir pour éviter sa prolifération car il se déplace peu au-delà de 150 mètres de son lieu de naissance. Voici quelques conseils :

- Videz les coupelles, les dessous de pots et de jardinières, les vases et les divers récipients (si possible une fois par semaine),
- Couvrez les bacs de récupération d'eau de pluie (avec un tissu ou un voile anti-insectes),
- Retournez les seaux ou votre arrosoir après les avoir utilisés,
- Mettez à l'abri ce qui peut créer une flaque d'eau : les bâches, pied de parasol ou brouette...
- Éliminez l'eau stagnante dans vos gouttières, si vous en avez la possibilité.

Pour vous protéger des piqûres, il est recommandé de porter des vêtements amples et long et d'installer des moustiquaires.

Signalez sa présence !

Si vous pensez avoir attrapé un moustique tigre, et que celui-ci est en "bon état", vous pouvez le signaler sur le portail dédié et contribuer ainsi à la surveillance de son implantation. Il s'agit d'une action citoyenne permettant de compléter les actions mises en place.

<https://signalement-moustique.anses.fr/>

Article rédigé par la Mce, Maison de la consommation et de l'environnement-CTRC Bretagne, – 48 Bd Magenta – 35000 Rennes – 02 99 30 35 50 – info@mce-info.org – www.mce-info.org

L'observatoire des loyers est un outil neutre d'analyse du marché locatif privé. A l'instar de 2023, les données doivent être actualisées pour observer et connaître au mieux le marché costarmoricain. L'objectif de ce type de collecte est de pouvoir recueillir des informations quantitatives fiables, transparentes des particuliers, locataires comme propriétaires, en gestion directes (sans intermédiaires). Les données sont anonymisées.

En scannant le QR code, le particulier pourra directement remplir l'enquête via son smartphone. Le questionnaire peut également être complété sur le site internet de l'Adil :

www.adil22.org



ARNAQUES AUX FAUX CONSEILLERS BANCAIRES : SOYEZ VIGILANTS

Une recrudescence des arnaques aux faux conseillers bancaires se manifeste sous différents procédés pour obtenir des données bancaires de la part des consommateurs. Les préjudices financiers peuvent être très importants et les possibilités d'obtenir un remboursement sont compliquées.

Les différents procédés utilisés :

- Envoi d'un mail ou d'un SMS (phishing) souvent avant un appel téléphonique.
- Appel téléphonique d'une personne se faisant passer pour un conseiller bancaire ou « le service anti-fraudes » de la banque.
ATTENTION : le numéro d'appel est parfois le même que celui de votre banque !

L'objectif est toujours le même :

- Obtenir vos identifiants bancaires et vos codes d'accès
- Valider des actions sur votre espace bancaire en ligne ou sur votre application bancaire, en vous faisant croire qu'une tentative de fraude est en train de s'opérer sur votre compte.

En réalité, tout cela permet à l'escroc qui vous appelle d'effectuer des opérations frauduleuses à partir des informations sensibles que vous allez lui communiquer (identifiants, codes, validation...).

Sachez également que certains faux conseillers peuvent vous appeler pour vous informer de l'envoi d'un coursier à votre domicile pour venir récupérer votre carte bancaire, afin de la détruire pour éviter d'autres opérations non autorisées. Mais, en pratique, la carte sera utilisée pour des retraits frauduleux !

NOS CONSEILS :

- Ne jamais communiquer vos identifiants bancaires, codes d'accès ou autres codes confidentiels, codes de validation reçus par exemple par SMS ; même si on vous les demande et d'autant plus si la personne connaît votre nom, prénom...
- Ne pas valider une opération dont vous n'êtes pas à l'origine.
- Ne jamais cliquer sur des liens ou des fichiers ou pièces jointes dans les courriels pouvant être source de phishing ou d'hameçonnage.
- Ne jamais accepter toute visite à domicile d'un pseudo-personnel de banque pour récupérer votre carte bancaire.

BON A SAVOIR :

Votre banque ne vous demandera jamais de communiquer des informations confidentielles par téléphone, ni de valider ou bloquer des opérations de paiement à distance. En effet, si votre banque souhaite bloquer une ou des opérations, elle n'a pas besoin de votre confirmation et peut le faire seule.

L'offre **SANTE COMMUNALE AXA** est toujours disponible. Elle permet de bénéficier de tarifs réduits et est accessible à tous, quel que soit l'âge et sans questionnaire médical : **Retraités, agriculteurs, professionnels, demandeurs d'emploi.**

- ·Une réduction spéciale
- ·Un conseiller de proximité
- ·Pas d'avancement de frais grâce au réseau de partenaires (optique, dentaire et audio).
- ·Pas de délai de carence entre deux contrats
- ·Prise en charge de la résiliation du contrat actuel (préavis d'un mois et un jour sans frais).

Madame Marie HENRY sera présente au sein de la mairie de 9h à 17h:

- Mardi 11 juillet 2024
 - Jeudi 19 septembre 2024
 - o Mardi 8 octobre 2024
 - o Jeudi 7 novembre 2024
 - o Mardi 10 décembre 2024
 - Prenez rendez-vous au [06 98 96 52 35](tel:0698965235) ou par courriel marie.henry@axa.fr
 - En dehors de ces cinq dates et en cas de demandes urgentes ou impossibilité de vous déplacer, vous pouvez aussi prendre rendez-vous, elle se rendra à votre domicile.
- Marie HENRY**
-  **06 98 96 52 35**

Association Yffrendil

Yffrendil est une association fondée en juin 2024, par Morgane et David Lefèvre, tous deux Yvignacais, et Charly Leduc. Passionnés par les jeux de rôles et les univers fantastiques, ils souhaitent créer des événements autour de cette thématique, tout en promouvant l'artisanat local.

C'est ainsi qu'ils organisent « Yffrendil Fest », le premier salon du jeu de rôle et de la Fantasy, le 19 et 20 octobre prochain dans la salle des fêtes d'Yvignac La Tour. Au programme de ces deux jours : initiation pour les débutants (et les enfants), tables de jeux de rôles dans différents univers (médiéval fantastique, western, post-apo, Star Wars, vampire, pirates...), des ateliers et conférences autour de l'imaginaire et de la littérature fantastique, ainsi qu'un marché où se retrouveront des artisans, auteurs, illustrateurs dans ce même univers. Ce salon est ouvert à tous et gratuit.

Pour les fêtes de fin d'année, l'association organise également un marché de Noël sur le thème des univers fantastiques, les 23 et 24 novembre 2024, dans la salle des fêtes d'Yvignac La Tour. Des artisans locaux seront présents pour nous faire découvrir leurs créations, inspirées de l'imaginaire : bijoux, costumes, accessoires, sculptures, illustrations et bien d'autres. Ce sera pour vous l'occasion de découvrir de nouvelles idées originales de cadeaux pour vos proches.

Retrouvez l'association sur les réseaux (Instagram, Facebook) pour en découvrir plus et suivre son activité.

Mail : yffrendil.asso@gmail.com

Morgane 06.35.10.00.95

Brasserie Les Alchimistes Ivres



Morgane et David Lefèvre (deux Yvignacais), Charly Leduc et François Lemoine, passionnés par la fabrication de bière et par l'univers médiéval fantastique, ont décidé d'ouvrir leur micro brasserie « Les Alchimistes Ivres » en mai 2023. Leur brasserie s'est installée depuis le mois d'août dernier à Broons, dans les locaux d'Ecodia (la pépinière d'entreprises de Dinan). Et depuis avril 2024, leur société s'est transformée en SCOP (coopérative de salariés), une structure démocratique afin de placer les humains au centre de cette aventure.

Toutes les bières sont fabriquées à Broons, dans la mouvance craft et chacune a sa propre histoire ! Elles sont locales et artisanales. Vous pouvez retrouver une gamme permanente ainsi que des éphémères à découvrir tout au long de l'année. La brasserie organise aussi des événements dans leur local (concerts, portes ouvertes, soirées à thématique), et se déplace sur de nombreux salons, marchés ou encore festivals. Leur prochaine soirée « Jeudis-Brasseries » aura lieu le jeudi 18 juillet à partir de 18h. Venez visiter la brasserie, découvrir les différentes recettes, autour d'un concert pop rock (restauration sur place avec foodtruck).

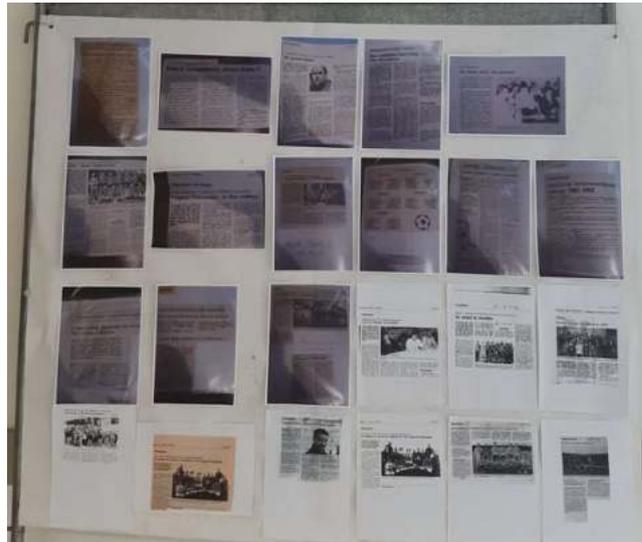
N'hésitez pas à soutenir le commerce local en venant acheter vos bières directement à la brasserie ou en ligne, via le site internet. Espace boutique ouvert du lundi au vendredi, de 9h à 17h. Location de tireuse pour vos événements. Pour suivre toute l'actualité de la brasserie, suivez Les Alchimistes Ivres sur les réseaux sociaux (Instagram, Facebook, ...)

Site internet : www.alchimistes-ivres.com

Mail : alchimistes.ivres@gmail.com

ZOOM : LE CLUB DE FOOT

D'une idée de vouloir refaire un match avec nos anciens copains de foot est né les retrouvailles de l'USY. Un groupe d'anciens s'est créé pour remonter l'histoire du club depuis son origine. Le travail d'un an a consisté à retrouver tous les anciens joueurs et récolter le maximum de photos, d'article de presse, des écritures des méthodes d'avant internet sur le fonctionnement du club.



Le **samedi 18 mai** journée « **Retrouvailles de L'USY** » comme nous l'avons nommée s'est déroulée de la manière suivante :

- Exposition à la salle polyvalente de photos, archives et témoignages vidéos d'anciens joueurs et dirigeants que nous avons récolté tout au long de l'année





- Petits tournois pour les anciens qui n'avaient pas trop mal aux genoux et de rhumatismes ... et l'équipe de filles actuelle.



- Un match de Gala de l'équipe A contre Montauban a clôturé l'après-midi.



Bien sûr la troisième mi-temps a regroupé les nostalgiques d'après-match à l'étang des pompiers en mêlant les jeunes et les moins jeunes dans une soirée mémorable qui a été super bien gérée par le club.



Cette journée a été pleine d'émotions, de rires, de sourires.

Les témoignages très positifs viennent droit au cœur à l'équipe organisatrice qui a vu la participation de 400 à 500 personnes l'après-midi et 200 le soir.

L'équipe a décidé de se retrouver au mois de septembre pour faire un bilan.

Un montage des vidéos et photos est en train de se faire pour les personnes intéressées



Merci à toutes et tous pour votre participation

le bureau



DATES	MANIFESTATIONS	ASSOCIATIONS
15 août	Vide grenier	Comité de jumelage
7 septembre	Poulets Grillés (à emporter)	Chasseurs
22 septembre	Loto	Club de la Tour
26 octobre	Repas	U.S.Y.Foot
9 novembre	Ste Barbe	Pompiers
16 novembre	Repas des aînés	Municipalité
7 décembre	Repas	Club de la Tour
14 décembre	Arbre de Noël des pompiers	Amicale des pompiers
Début janvier	Vœux de la municipalité	

Ça s'est passé à Yvignac



La commune est devenue « **Ville ambassadrice du don d'organes** », à la suite de la signature d'une convention. C'est à l'initiative de Sophie Boucquegnaux (à gauche sur la photo), déléguée départementale de l'association Transhèpate Bretagne ouest (TBO), que cette convention a été proposée à Jean-Luc Boissel, le maire.

Les **nouveau-nés** de 2023 ont été accueillis à la mairie où un rosier leur a été offert. L'occasion pour les élus de rencontrer aussi de nouvelles familles venues s'installer sur notre commune.



Régulièrement l'OISCL propose des soirées à destination des jeunes de notre commune et des communes environnantes. Soirée "CLUEDO GÉANT" le vendredi 2 Février 2024.

Beaucoup de retours positifs, et toujours une bonne participation des jeunes de la commune. Ils étaient 17 jeunes pour cette soirée.



En mars, 9 représentations de la **pièce de théâtre « L'Héritage »** ont eu lieu à la salle des fêtes, la dernière d'Alain Lherbette, en attendant la prochaine !



Comme chaque année, une partie des bénéfices sera reversée au profit de l'association [des Blouses roses](#), qui a pour mission de distraire les malades de tous les âges, au travers d'activités ludiques.

Le garage de la Tour change de propriétaire

Christophe Gérard a créé le garage de la Tour en 2006. Il vient de le céder à Jacques Axel, qui le dirige depuis le 2 avril dernier.



Les élèves de CM ont offert un **spectacle d'escrime** à leurs parents et aux élus. Un beau moment partagé !



Dimanche 24 mars, nous avons accueillis la 1ère sortie du 2 CV club35



Après être aussi montés dans la tour, ils ont visité l'église et notre if millénaire pour leur plus grand plaisir.

Le 11 avril, Maëlis Lafficher et Alex Varalakshmi se sont dit oui !



Le 20 avril, Hélène Pignorel notre doyenne nous a quitté. Elle allait avoir 104 ans !

Une page se tourne :

Après avoir passé 35 ans à la mairie, **Nelly Labbé** est partie à la retraite après un mois de tuilage avec sa remplaçante.



Elle laisse sa place à Anne Gallet, qui a déjà travaillé en mairie.



Le jardin Polypodes (ex jardin de la Levrette) est classé Jardin remarquable



Uriel Dein a reçu la plaque émaillée réglementaire du label Jardin remarquable. Il l'a placée à l'entrée du jardin. Elle y sera présente durant toute la période de validité du label, à savoir cinq ans.

Comme tous les ans, le **8 mai** est l'occasion de se souvenir de la fin de la guerre 39/45



Six comédiennes étaient sur scène

Six comédiennes, de la troupe « Les enfants des autres » qui ont fini leur formation au Cours Florent, à Paris, sont venues le 9 mai, jouer sur la scène de la salle des fêtes, pour une représentation unique. Un beau spectacle !



Le 18 mai Marine Jan et Charaf Eddine OMDI



Trois générations réunies aux 72 ans de l'USY

Des centaines de photos et articles de presse ont été collectés puis exposés dans la salle polyvalente.

Les nombreux visiteurs ont pu retrouver des visages connus, parfois perdus de vue depuis des décennies. Ils ont aussi pu se remémorer souvenirs et anecdotes qui font toute l'histoire des rouges et noirs.



Trois générations étaient présentes ici : Hervé Grandrémi, Anthony Deschamps et Noé son arrière-petit-fils



L'école Annaïk-Le Léard a reçu un prix national dans le cadre de l'opération « mon jardin à l'école » Bravo !



La fête de l'école samedi 15 juin a été l'occasion pour les élèves de présenter aux familles le travail réalisé



Les parents se sont même essayés à la chorégraphie des JO sous la houlette de Sophie et Gwénaëlle !



Les CE1, CE2 ont tous été reçu au permis piéton. Celui-ci leur a été remis par l'adjutant Sylvain Guichard accompagné de l'élève gendarme Raphaëlle Vandyck.



Les CM1 et CM2 ont quant à eux passé le permis internet. L'occasion d'apprendre à l'utiliser et à se méfier des réseaux sociaux !

La Garderie

A la garderie, les élèves sont pris en charge par Stéphanie et Maud, Véronique pour l'aide au devoir.

Tout au long de l'année, diverses réalisations sont effectuées pour décorer l'école ou pour ramener à la maison.

Les jeux olympiques servent de fil conducteur cette année.

Le jardin permet aussi la réalisation de diverses activités.





Les médailles confectionnées par Maud

Jeudi 28 juin, une petite manifestation a eu lieu au « paradis de la nature » pour célébrer le prix national reçu à Paris. En effet, notre jardin partagé a été primé au niveau national. Trois écoles primaires étaient sélectionnées dont la nôtre nous pouvons être fiers du travail réalisé conjointement entre l'école, la municipalité, le club des aînés, les parents d'élèves sans oublier le personnel municipal de la garderie et des espaces verts. Bravo à tous !

Et autour du jardin



Les activités de la garderie concernant le jardin



LES ASSOCIATIONS

FAMILLES RURALES

Les ateliers proposés en 2023/2024 remportent toujours un beau succès : œnologie, couture, rando et théâtre.



En œnologie une douzaine de passionnés à chacune des 2 sessions proposées. L'occasion de découvrir ce qu'est un cépage, la vinification, les terroirs...

En 2024/2025 le 1^{er} cycle se tiendra les 2 oct, 6 nov, 27 nov et 8 janv,

Le second cycle débutera le 12 février, 5 mars, 16 avril, 7 mai.

110 euros le cycle de 4 séances.

5 couturières font chauffer leurs machines à coudre, elles aimeraient juste être un peu plus nombreuses et trouver un local en rez-de-chaussée.



La rentrée de l'atelier couture aura lieu le jeudi 26 Septembre, puis les jeudis 3, 10, 17, 24 Octobre, les jeudis 7, 14, 21 Octobre 2024.

65 euros le cycle de 8 séances.

La rando du jeudi matin regroupe régulièrement de 8 à 12 marcheurs sur un parcours de 8kms en 2heures sans pluie ou si peu ! Le vendredi, promenade d'1 heure pour se retrouver et papoter.



Le théâtre a renouvelé le rire avec une nouvelle pièce pour 1300 spectateurs. Un don de 1€ par entrée payante sera reversé aux Blouses Roses le 29 juin à 11h00 à la mairie. Une sortie Spectacle son et lumière de l'Abbaye de Bon Repos le samedi 3 août clôture la saison.

Ces activités sont reconduites en 2024 moyennant la modique somme de 27€ par famille pour l'adhésion à l'association.

Une nouvelle activité origami (l'art japonais de pliage du papier) sera proposé aux adolescents à partir de 9ans (et leurs parents) pendant les vacances scolaires.



Nous vous espérons nombreux à nous rejoindre à la rentrée de septembre.

L'assemblée générale de l'association aura lieu le 4 octobre à 19 h, salle des Terre-Neuvas. Vous êtes tous conviés !

famillesrurales.ylt@gmail.com

COMITE DE JUMELAGE

Hallo ! Bonjour !

L'ensemble du comité de jumelage Yvignac la Tour – Ivenack, vous invite à partager une amitié de longue date avec nos amis Ivenackais. Ils seront chez nous du 26 au 29 juillet prochain. Nous leur

avons concocté un beau programme entre visite de Fougères de son château et du parc floral de Haute Bretagne, et visites locales. Toute personne intéressée par cet échange peut nous contacter au numéro de téléphone ci-dessous.



Afin de financer notre prochain voyage à Ivenack, nous organisons comme tous les ans **le vide-greniers du 15 août**. Restauration et buvette sur place. Les réservations sont préférables.

Pour cela merci de réserver votre emplacement au 06 66 43 34 04.

Bel été à tous !

A bientôt

Sabrina Besnard, présidente.

LES AMIS DE L'ÉTANG DE KERNEUF

En collaboration avec la municipalité, les Amis de l'étang assure l'entretien de ce site. En ce début d'année, différents travaux ont été réalisés :

- Réfection du terrain de boules
- Remise en état des tables de pique-nique
- Entretien du chemin pédestre (de l'étang au pont de la cave)
- Projet de réfection de la plomberie

Notre objectif : maintenir ce site accueillant et convivial et un lieu de promenade et de détente, Pour la pêche, les conditions météo de l'année 2024 s'annoncent meilleures que les années précédentes (niveau et température de l'eau)

De ce fait en ce début d'année nous avons une très bonne participation à nos premiers lâchers (une cinquantaine de pêcheurs à chaque lâcher) et de plus des jeunes pêcheurs très passionnés (Tom un vrai pro)

Au cours de l'année c'est plus de 400 kgs de truites lâchées dans l'étang.

Alors faites-vous plaisir venez nous rejoindre pour un bon moment de détente !

Rappel des tarifs année 2024

Location pour une manifestation

- 40 euros / par jour pour une association locale
- 70 euros /par jour pour un particulier
- 110 euros /pour 2 jours pour un particulier

Tarif de pêche 2024

- carte de pêche jusqu'à 15 ans 15 euros / an
- carte de pêche adulte 25 euros /an
- carte de pêche journalière 5 euros

Réservation location et carte de pêche : Bistro de la Tour : Tél :02-96-86-12-38

- Nouveau Vente d'appâts (vers de farine, asticots, etc.) Au Bistro de la Tour

Les Amis de l'étang vous souhaitent de passer un bon moment de détente et de promenade sur le site

PROTEGEONS NOS PAYSAGES

Une dizaine d'adhérents était réunie en mars autour d'Alain Orioux dans un verger situé sur la commune d'Yvignac la tour.

Pépiniériste de Broons, Alain Orioux a commencé par une présentation de l'intérêt de la taille sur les fruitiers et sur le matériel nécessaire.

Il a ensuite évoqué les différents types de taille en fonction des espèces et des formes recherchées.



Le groupe s'est ensuite exercé en situation :

Arbuste en palmette et cordon, grande vigueur et quenouille... ! Chacun a pu être initié aux techniques de taille.

De plus, le temps agréable et la convivialité autour d'un goûter préparé par l'association et la propriétaire a rendu cette journée très agréable pour les participants.

Le samedi 22 juin de 16h30 à 19h, l'Association a organisé pour la troisième année consécutive une balade culturelle à la rencontre des images du passé. La balade qui s'est déroulée sous un agréable soleil de début d'été a conduit une quarantaine de personnes sur les chemins bucoliques qui serpentent de l'étang de KERNEUF au hameau de TRELEE.

Sur ce chemin de seulement quelques petits kilomètres- se révèle une histoire riche dont nous avons effleuré les contours à travers des vestiges architecturaux aussi beaux que parfois énigmatiques

:

Le manoir du Pont RESNAIS tout d'abord occupé par la même famille depuis plus de 80 ans, nous a révélé quelques particularités que le promeneur inattentif ne remarque probablement pas ; ainsi l'emplacement d'un puits monumental déconstruit dans les années 1970 mais encore les traces d'un portail en pierres et de ses arches à l'entrée de la propriété. Ceux-ci ont disparu depuis longtemps mais étaient caractéristiques des constructions du 16^{ième} siècle occupés par la petite noblesse rurale.

Des trous de boulin caractéristiques des « niches à pigeons » qui avaient au moment de la construction un usage particulièrement utile car facilitant la montée des murs de pignon. Le four ancestral, quasi non détectable un peu plus loin a attisé la curiosité de nombre d'entre nous d'autant plus qu'il est envahi par la végétation. Plus loin encore, à l'emplacement du lavoir nous avons fait une pause. Spécialistes et habitants du village ont fait revivre pour les marcheurs la vie du moulin à eau disparu de longue date mais qui a été particulièrement actif jusqu'au 18^{ième} siècle. Tous ont été surpris par la réglementation qui existait sur le débit réglementé de l'eau à des fins d'équité entre les meuniers ! La description

« catastrophe » de l'orage 1929, des inondations consécutives et de son cortège de cheptel noyé a particulièrement marqué l'auditoire !

La chapelle Que certains croyaient désacralisée ne l'est en fait pas, elle nous a révélé ses trois saints dont un travaille toujours à soulager les maux de dents.

Une petite balade chantée au retour a ramené les marcheurs motivés vers le moulin de KERNEUF dont il ne reste que des vestiges techniques invisibles de prime abord, en effet, seule l'habitation demeure aux yeux des passants. Pourtant par le parcours de l'eau et par le décryptage des éléments techniques fait par les propriétaires, le public passionné a pu retrouver les traces des anciens meuniers. La soirée fut animée par le groupe de musique traditionnelle « L'ANECDOTE »

Les plus gourmands ont pu se restaurer et se désaltérer.

L'Association Protégeons nos Paysages réfléchit d'ores et déjà à la quatrième édition, celle de 2025

Elle va poursuivre ses activités autour du patrimoine végétal en particulier, avec le projet de verger partagé qu'elle souhaite lancer en 2024. Toutes personnes intéressées par ce projet peuvent contacter l'association.



Ensemble, agissons pour préserver nos paysages ruraux !

mail : assopnpyvignac@gmail.com

[Facebook Protégeons nos paysages](#)



Liste des associations

AMICALE DES POMPIERS	GIMONNET	Stéphanie	15 rue de la Magdeleine	06 30 63 13 67 si.22@orange.fr
AMIS ETANG DE KERNEUF	HAMON	Jean-Yves	2 la ville Morvan	02.96.86.19.56. jean-yves_hamon@orange.fr
ASS. PARENTS ÉLÈVES	LESAGE	Audrey	4 rue des Camélias Caulnes	06.74.01.59.48 a.p.e.yvignac-la-tour@hotmail.com
STEPH'ASSO	AUFFRAY	Céline	13 kerneuf	06.77.89.41.04. lesline.a@hotmail.com
U. S. YVIGNAC-LA-TOUR	BODIN	Pascal	Kerneuf	07 86 18 19 88 usy.football@gmail.com
CUMA	BENATTIA	Maurice	La Croix Neuve	Lesbergersassocies@orange.fr
CLUB DE LA TOUR	PERDEREAU GESRET	Jean Jocelyne	La ville baga	07.68.74.82.28 06.61.77.78.04.
FNACA	PONCEL	MICHEL	6 rue de L'abbaye	
CHASSE	GICQUEL	Thierry	9 Impasse le Clos de la Forge	06 68 05 21 16 thierry.gicquel23@orange.fr
TENNIS DE TABLE YLT	LEBRETON	Michel	La Cordelle Plédran	06 38 78 96 20
COMITE DE JUMELAGE	BESNARD	Sabrina	2 Couaclé	06 66 43 34 04 alexsabesnard@aol.com
ASS. FAMILLES RURALES	TUROLO JOSSELIN	Claude Stéphanie	3 Guellan 3 Vau Pitou	famillesruralesylt@orange.fr 02 96 86 15 74 02 96 27 29 19
ASS. BIENVENUE AU JARDIN	DEIN	Uriel	La Levrette	02 96 86 19 42 jardindecalade@gmail.com
PROTEGEONS NOS PAYSAGES	CHENU	Pierre	13 Fouesnard	assopnyvignac@gmail.com
LA TOUR CLASSE 62	CHENU	Pierre	13 Fouesnard	latourclasse62@gmail.com

La prochaine publication du Bulletin d'Informations Municipales est prévue pour Janvier 2025.
Pensez à transmettre vos informations pour début DECEMBRE

Infos pratiques

Horaires de la Mairie

Lundi, mardi : 9 h - 12 h et 14 h – 16h30
Mercredi, jeudi, vendredi, samedi : 9 h - 12 h

3 rue de la Fontaine de l'Osier
22350 Yvignac-la-Tour
Tél : 02.96.86.01.59 Fax : 02.96.86.06.06
mairie@yvignac.fr

Sous-préfecture de Dinan

Du lundi au vendredi de
8h30 à 12h00 et 13h15 à 16h15
17 rue Michel – BP61
22102 DINAN cedex
Tel : 02.96.62.44. 22
Fax : 02.96.85.17.78
Courriel : sous-prefecture-de-dinan@cotes-darmor.pref.gouv.fr

Horaires Déchetterie

Lundi Mercredi Samedi	9h - 12h et 14h - 17h30
Mardi Jeudi	Fermée
Vendredi	14h - 17h30

Parc du Chalet – 22250 BROONS
02 96 84 70 56

Relais postal

Au bistrot de la tour

Les lundi, mardi, jeudi de 7 h à 20 h
Le mercredi de 7h à 13 h
Le vendredi de 7 h à 21 h
Le samedi de 8 h à 20 h
Le dimanche de 9 h à 13 h
02.96.86.12.86

Retrouvez toutes les infos pratiques concernant la commune sur le site www.yvignac.fr
Pour les infos de Dinan Agglomération
Appelez au 02 96 87 14 14.
www.dinan-agglomeration.fr

Horaires Gendarmeries

	BROONS 02 96.84 60 17	CAULNES 02 96.83 90 17	JUGON 02 96.31 61 18
Lundi	14h - 18h		8h - 12h
Mardi		8h - 12h 14h - 18h	
Mercredi	8h - 12h 14h - 18h		
Jeudi		8h - 12h 14h - 18h	
Vendredi			8h - 12h 14h - 18h
Samedi	8h - 12h 14h - 18h		
Dimanche & fériés			9h - 12h 15h - 18h

IMPORTANT :

Le 17 est un n° d'urgence qui aboutit au Centre Opérationnel de St Brieuc.

Si vous avez besoin de contacter la gendarmerie, composer le numéro à 10 chiffres d'une des brigades. Si celle-ci est fermée, votre appel sera transféré vers celle de service.

Horaires Médiathèque l'Hirondelle Broons

	Période scolaire	Vacances scolaires
Mardi	15h30-18h	14h-18h
Mercredi	9h30 -12h30 14h - 18h	9h30 -12h30 14h - 18h
Vendredi	15h30-18h	14h-18h
Samedi	9h30 -12h30	
Place Jean Labbé - BROONS - 02 96 80 00 44		